

**ACCORD SUR LES DROITS INDIVIDUELS
SCHINDLER**

**ADHESION A POSTERIORI DE L'ORGANISATION SYNDICALE F.O (ARTICLE L2261-3 DU CODE
DU TRAVAIL)**

La société SCHINDLER, représentée par François LUCAS, Directeur des Ressources Humaines, a signé avec le syndicat CFDT, représenté par Sébastien CWIKLINSKI, Délégué Syndical Central, un accord sur les droits individuels, tel que produit en annexe pour rappel, en date du 25 avril 2018. Le syndicat FO a adhéré à l'accord en date du 22 juin 2018.

Par application de l'article 11 : « ADHESION » de cet accord, « conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail, toute organisation syndicale de salariés représentative dans l'entreprise, qui n'est pas signataire du présent accord, pourra y adhérer ultérieurement. L'adhésion produira effet à partir du jour qui suivra celui de son dépôt au greffe du conseil de prud'hommes compétent et à la DIRECCTE. Notification devra également en être faite, dans le délai de huit jours, aux parties signataires. »

Par information orale du 28 juin 2018, le syndicat C.G.T représenté par Monsieur Ahmed LOUNIS, mandaté par le délégué syndical central CGT, s'est porté signataire de cet accord.

Les parties reconnaissent par la présente l'adhésion de la C.G.T à l'accord sur les droits individuels.

Le texte de la présente adhésion, une fois signé, sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales disposant d'une section syndicale dans l'entreprise, et donnera lieu à dépôt dans les conditions prévues aux articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail, auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Yvelines et en un exemplaire auprès du greffe du conseil de prud'hommes de Versailles.

Fait à Vélizy, le 28 juin 2018

Pour la société SCHINDLER, François LUCAS, Directeur des Ressources Humaines

Pour le syndicat CGT, Ahmed LOUNIS, Dument mandaté

P.O. 

PJ : accord droits individuels du 25 avril 2018

Eric Thiebaut

De: Adrien Pettre
Envoyé: jeudi 28 juin 2018 13:47
À: Eric Thiebaut
Objet: Mandat DSC adhésion droits individuels

Monsieur,
Dans le cadre de la signature de notre adhésion à l'accord droits individuels, notre organisation mandate Monsieur Ahmed LOUNIS.
Cordialement,
Adrien Pettré

Envoyé de mon iPhone